EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n°54-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**18**	Le 03 septembre 2024
Présents :	**11**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**13**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la séance du 29 août 2024, le Conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois et peut délibérer sans condition de quorum

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 août 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY – Patricia ALTHERR – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA – Sandrine SHAW – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA — Nolwenn SUDAN

Absents ayant donné procuration : Xavier MAIRE (procuration à Michel PETER) - Jocelyne BLAZER (procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA)

Absents : Corentin RINALDI - Cédric HERNALSTEENS – Marie-Julie SENEZE – Nicolas JAN - Cyrielle CHAMOT

Secrétaire de séance : Michel PETER

Délibération n° 54-2024 : mise en herbe du terrain de foot stabilisé : résultat de l'appel d'offres et décision du conseil municipal.

Mme le maire rappelle que, conformément à l'engagement pris en début d'année, l'analyse des travaux à effectuer pour la mise en herbe du terrain de foot stabilisé a conduit la commune à lancer une procédure d'appel d'offres au titres des marchés publics, pour laquelle a été mandatée l'Agence Départementale d'Ingénieurie de l'Ain.

La consultation, d'une durée de 1 mois, s'est déroulée en juillet 2024.

Deux entreprises ont répondu : la société COSEEC, qui assure déjà l'entretien du terrain, ainsi que la société BERLIOZ.

Le bilan de l'analyse, transmis aux élus, a amené l'Agence départementale d'Ingénieurie de l'Ain à proposer de retenir l'offre de la société COSEEC pour un montant de 125 267.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstension (P. Altherr) :

- Retient l'offre de la société COSEEC pour un montant HT de 125 267.00 €
- Autorise le maire à signer le marché ad hoc
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 03 SEP. 2024
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX * DEPARTEMENT DE L'AIN *

Le maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération à compter de sa transmission en sous-préfecture,

Délibération affichée le :

Maitre d'ouvrage

COMMUNE DE CHALLEX

216 rue de la Mairie

01 630 Challex

Tél : 04 50 56 30 10

Courriel : challex@challex.fr

Marché public de travaux - Procédure adaptée – Articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique.

RAPPORT D'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Objet du marché:

Transformation du terrain de foot en stabilisé en terrain naturel

Assistant à Maitrise d'Ouvrage:

l'agence 01	Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain 102 boulevard Edouard Herriot 01000 Bourg-en-Bresse

Tables des matières

1. Objet du marché 4

2. Forme du marché 4

1.1 Forme du marché 4

2.1 Variantes 4

1.1 Prestation supplémentaire éventuelle (ex option) 4

3. Durée du marché 4

3.1 Reconduction 4

4. Procédure de passation 4

5. Modalités de consultation 5

6. Visite préalable du site 5

7. Délai de validité des offres 5

8. Registre des dépôts 5

9. Analyse du contenu des candidatures 5

9.1 Liste des pièces à transmettre 5

9.2 Conformité des candidatures 6

10. Analyse du contenu des offres 6

10.1 Liste des pièces à transmettre 6

10.2 Conformité des offres 7

11. Critère du jugement des offres 7

12. Analyse financière et technique des offres 8

12.1 Analyse du critère Valeur technique 8

12.1.1 Méthode de notation 8

12.1.2 Analyse technique 8

12.2 Analyse du critère Prix 8

12.2.1 Méthode de notation 8

12.2.2 Montant des offres et notation du critère prix correspondant 9

12.2.3 Détection des offres anormalement basse 9

12.3 Analyse du critère Délais 10

12.3.1 Méthode de notation 10

12.3.2 Analyse du critère Délais 10

13. Bilan de l'analyse des offres 10

13.1 Bilan de l'analyse 10

13.2 Proposition de l'AMO 11

14. Décision du Maître d'ouvrage 11

15. Annexe n°01 – Tableau d'analyse de la valeur technique 12

16. Annexe n°02 – Tableau d'analyse du critère Délais 13

1. Objet du marché

La consultation a pour objet : Transformation du terrain de foot en stabilisé en terrain naturel.

Lieu d'exécution : Commune de CHALLEX

2. Forme du marché

1.1 Forme du marché

Le marché ne fait pas l'objet d'un marché fractionné à tranche optionnelle, ni à bon de commande.

2.1 Variantes

Variantes non autorisées

1.1 Prestation supplémentaire éventuelle (ex option)

Le présent marché comporte une prestation supplémentaire non incluse dans la solution de base.

Le candidat à l'obligation d'y apporter une réponse.

La PSE fera l'objet d'un choix particulier après vérification et décision du Pouvoir Adjudicateur avant la décision d'attribution du marché. Les critères de sélection s'y appliquent de la même manière qu'à l'offre de base.

Détail des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) :

Désignation de la prestation supplémentaire éventuelle (ex option)
PSE n°1 : Zone d'entrainement en gazon synthétique.

3. Durée du marché

La durée de la période de préparation est de 1 mois.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 1 mois pour les travaux préparatoires et l'engazonnement sera réalisé au printemps 2025.

3.1 Reconduction

Le marché ne sera pas reconduit.

4. Procédure de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

10.2 Conformité des offres

L'analyse de la conformité des offres est présentée dans le tableau ci-après :

		2ème Partie : dossier Technique		
Candidats : Nom ou raison sociale		AE	BPU/DQE	NOTE METHODOLOGIQUE/OU MÉMOIRE TECHNIQUE
1	COSEEC France SAS PAE LES GRANDES VIGNES 17 IMPASSE DE LA PIERRE A FEU 74330 LA BALME DE SILLINGY	X	X	X
2	BERLIOZ SAS 133 RUE DE LA CROIX ROUGE 73001 CHAMBERY CEDEX	X	X	X

Les dossiers sont complets par rapport aux exigences du règlement de consultation.

11. Critère du jugement des offres

Les critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation sont les suivants:

Prix : 40% $40 \times \frac{Offre\ moins\ disante}{Offre\ considérée}$	40 / 100
Délais d'intervention en rapport et en cohérence avec le phasage proposé et les contraintes du site :	10/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : **1) Prise en compte des particularité et des contraintes spécifiques du site, 20 pts** **2) Méthode d'intervention et description particulière des systèmes de drainage et d'arrosage 15 pts** **3) Modalité de concertation avec le maître d'ouvrage, communication et gestion du chantier 10 pts** **4) Moyen matériel et humains affectés au chantier 5 pts**	50 / 100

12. Analyse financière et technique des offres

12.1 Analyse du critère Valeur technique

12.1.1 Méthode de notation

Le critère valeur technique sera noté de la façon suivante :

Les notes sont attribuées à chaque sous-critère en fonction des réponses fournies, la grille de notation étant la suivante :

Note	Justification
0	Le candidat n'a fourni aucune information sur le critère.
1	Le candidat a fourni l'information ou le document, mais le contenu ne répond pas aux exigences.
2	Le candidat a fourni l'information ou le document, mais le contenu ne répond que partiellement aux exigences.
3	Le candidat a fourni l'information ou le document et le contenu répond aux exigences minimales, mais sans avantage particulier par rapport aux autres candidats.
4	Le candidat a fourni l'information ou le document et le contenu répond aux exigences minimales et présente quelques avantages particuliers par rapport aux autres candidats, mais sans surdimensionner son offre par rapport aux besoins du marché.
5	Le candidat a fourni l'information ou le document et le contenu répond aux exigences et présente des avantages très significativement supérieurs aux autres candidats, mais sans surdimensionner son offre par rapport aux besoins du marché.

Une fois le sous-critère noté de 0 à 5, la note du sous critère est ramenée en nombre de points équivalents pour le critère noté.

Le cumul de chaque sous critère permet d'obtenir la notation du critère valeur technique sur **50.**

Il est ensuite procédé à la normalisation, c'est-à-dire que le candidat présentant la meilleure note sur le critère technique se voit attribué le maximum de point sur ce critère. Les offres concurrentes obtiennent un nombre de points proportionnel au rapport de leur note à la note la plus élevée

12.1.2 Analyse technique

L'analyse technique détaillée est présentée en annexe 1 du présent document

12.2 Analyse du critère Prix

12.2.1 Méthode de notation

La note du prix des prestations est calculée par application de la formule suivante :

Prix : 40%

$$40 \times \frac{Offre\ moins\ disante}{Offre\ considérée}$$

12.2.2 Montant des offres et notation du critère prix correspondant

Les tableaux ci-dessous présentent le montant des offres remises et la notation associée pour le critère Prix.

Notation du prix hors prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : Zone d'entrainement en gazon synthétique

N°	ENTREPRISE	Montant dans AE			NOTE Critère prix 40%
		MONTANT TOTAL HT	TVA	MONTANT € TTC	
1	COSEEC	119 839,00 €	23 967,80 €	143 806,80 €	**40,00**
2	BERLIOZ	142 155,00 €	28 431,00 €	170 586,00 €	**33,72**

Moyenne des offres *130 997,00 €*

Moins-disant *119 839,00 €*
Plus disant *142 155,00 €*
Estimation *170 000,00 € HT*

Notation du prix y compris prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : Zone d'entrainement en gazon synthétique

N°	ENTREPRISE	Montant dans AE			NOTE Critère prix 40%
		MONTANT TOTAL HT	TVA	MONTANT € TTC	
1	COSEEC	125 267,00 €	25 053,40 €	150 320,40 €	**40,00**
2	BERLIOZ	165 655,00 €	33 131,00 €	198 786,00 €	**30,25**

Moyenne des offres *145 461,00 €*

Moins-disant *125 267,00 €*
Plus disant *165 655,00 €*
Estimation *170 000,00 € HT*

12.2.3 Détection des offres anormalement basse

Rappel de la règlementation relative aux offres anormalement Basses : Article L 2152-6 du Code de la commande publique :

« L'acheteur met en œuvre tous moyens lui permettant de détecter les offres anormalement basses ».
Lorsqu'une offre semble anormalement basse, l'acheteur exige que l'opérateur économique fournisse des précisions et justifications sur le montant de son offre.

Si, après vérification des justifications fournies par l'opérateur économique, l'acheteur établit que l'offre est anormalement basse, il la rejette dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Il ressort qu'aucune offre n'apparaît anormalement basse au vu des exigences du cahier des charges, des caractéristiques des offres remises et de l'estimation du besoin.

12.3 Analyse du critère Délais

12.3.1 Méthode de notation

Le critère « Délais d'intervention en rapport et en cohérence avec le phasage proposé et les contraintes du site » sera noté de la façon suivante :

Note	Justification
0	Le candidat n'a fourni aucune information sur le critère.
1	Le candidat a fourni l'information ou le document, mais le contenu ne répond pas aux exigences.
2	Le candidat a fourni l'information ou le document, mais le contenu ne répond que partiellement aux exigences.
3	Le candidat a fourni l'information ou le document et le contenu répond aux exigences minimales, mais sans avantage particulier par rapport aux autres candidats.
4	Le candidat a fourni l'information ou le document et le contenu répond aux exigences minimales et présente quelques avantages particuliers par rapport aux autres candidats, mais sans surdimensionner son offre par rapport aux besoins du marché.
5	Le candidat a fourni l'information ou le document et le contenu répond aux exigences et présente des avantages très significativement supérieurs aux autres candidats, mais sans surdimensionner son offre par rapport aux besoins du marché.

Il est ensuite procédé à la normalisation, c'est-à-dire que le candidat présentant la meilleure note sur le critère Délais se voit attribué le maximum de point sur ce critère. Les offres concurrentes obtiennent un nombre de points proportionnel au rapport de leur note à la note la plus élevée

12.3.2 Analyse du critère Délais

L'analyse du critère Délais est présentée en annexe 2 du présent document

13. Bilan de l'analyse des offres

13.1 Bilan de l'analyse

Les tableaux suivants présentent le bilan de l'analyse des offres :

Notation du prix hors prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : Zone d'entrainement en gazon synthétique

N°	Candidat	VALEUR FINANCIERE	VALEUR TECHNIQUE	Délais	NOTE GLOBALE	Classement Final
1	COSEEC	40,00 pt(s)	46,34 pt(s)	10,00 pt(s)	96,34 pt(s)	1
2	BERLIOZ	33,72 pt(s)	50,00 pt(s)	6,67 pt(s)	90,39 pt(s)	2

Notation du prix y compris prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : Zone d'entrainement en gazon synthétique

N°	Candidat	VALEUR FINANCIERE	VALEUR TECHNIQUE	DELAI	NOTE GLOBALE	Classement Final
1	COSEEC	40,00 pt(s)	46,34 pt(s)	10,00 pt(s)	96,34 pt(s)	1
2	BERLIOZ	30,25 pt(s)	50,00 pt(s)	6,67 pt(s)	86,91 pt(s)	2

13.2 Proposition de l'AMO

L'Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain propose de retenir l'offre de l'entreprise COSEEC pour un montant de 125 267,00 € HT y compris prestation supplémentaire éventuelle.

14. Décision du Maître d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage décide d'attribuer le marché à l'entreprise XXX pour un montant de XXX € HT .

15. Annexe n°01 – Tableau d'analyse de la valeur technique

N°	Candidat	Critère 01 : Prise en compte des particularités et des contraintes spécifiques du site	Note		Critère 02 : Méthode d'intervention et description particulière des systèmes de drainage et d'arrosage	Note		Critère 03 : Modalité de concertation avec le maître d'ouvrage, communication et gestion du chantier	Note		Critère 04 : Moyens matériels et humains affectés au chantier	Note		Note	Normalisation
			8	20		8	15		5	10		5	5	Technique /50	Technique /50
1	COSEEC	Le candidat a réalisé une visite du site et démontre par des schémas et des préconisations la parfaite appropriation du projet et du contexte. Nous noterons une plus value sur ce sous-critère	4	16	Le candidat propose une méthode propre à chaque prestation du DPGF, il décrit parfaitement les enjeux et les particularités de chaque phase de travaux. En net plus value, le candidat fournit des plans d'arrosage et de drainage	5	15	Ce critère n'est pas décrit spécifiquement dans le mémoire. Néanmoins les prestations suffisantes de concertation, de communication et de gestion sont présentes au travers de la description des différentes phases de travaux.	7	4	Tous les moyens matériels et humains sont prévus de manière spécifique et adaptée au chantier. Les interlocuteurs encadrants et sur le terrain sont désignés et affectés.	3	3	38	46,34
2	BERLIOZ	L'appropriation des contraintes est très poussée dans cette offre. Le candidat, lors d'une visite, a opéré des petits sondages sur site pour appréhender les épaisseurs et les natures de la plateforme à transformer	5	20	Le candidat décrit parfaitement la méthode d'exécution en lien avec les prestations de drainage et d'arrosage. Les préconisations correspondent parfaitement aux sujétions du marché. En plus-value le candidat soumet la possibilité de modifier, sans surcoût, la structure du sol sportif en utilisant un substitut sableux pour bénéficier de la couche de drainage sous-jacente existante.	4	12	Ce point est traité spécifiquement par le candidat et correspond aux besoins du marché	3	6	Le candidat précise bien l'ensemble des moyens matériels et humains par type de prestation. L'encadrement est décrit et désigné, les équipes de travaux sont précisées. On sait qui fait quoi et comment.	3	3	41	50,00

16. Annexe n°02 – Tableau d'analyse du critère Délais

N°	Candidat	Délais d'intervention en rapport et en cohérence avec le phasage proposé et les contraintes du site	Note		Note	Normalisation
			5	10	DELAI /10	DELAI/10
1	COSEEC	Le planning correspond parafaitement aux préconisations et besoins du marché.	3	6	6	10,00
2	BERLIOZ	Le planning est cohérent dans l'enchainement des tâches et prévoit 4 semaines pour la réalisation des travaux préparatoires. En revanche, le découpage du planning en deux phases, conformément à l'acte d'engagement n'est pas prévu par le candidat. Une moins value sera notée	2	4	4	6,67

5. Modalités de consultation

Un avis de publicité a été envoyé le 02/07/2024 pour parution dans le journal la VOIX DE L'AIN du 05/07/2024.
Le dossier de consultation a été mise en ligne via depuis le profil acheteur https://marchespublics.ain.fr le 05/07/2024.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 26/07/2024 à 12 h 00.
Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante https://marchespublics.ain.fr

6. Visite préalable du site

La visite préalable sur site permettant au soumissionnaire de justifier de la pleine connaissance des lieux et de la mise en correspondance parfaite du projet **est conseillée mais non obligatoire**. Le site est libre d'accès.

7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Registre des dépôts

Deux (2) plis ont été réceptionnés dans les délais impartis.

N°	ENTREPRISE Nom du candidat	Date et heure d'arrivée du pli
1	COSEEC FRANCE	26/07/2024 08:08:16
2	ENTREPRISE BERLIOZ	26/07/2024 10:12:28

9. Analyse du contenu des candidatures

9.1 Liste des pièces à transmettre

Conformément à l'article 5.1 du règlement de consultation, les dossiers de candidatures doivent contenir l'ensemble des documents listés ci-après afin de pouvoir apprécier les capacités techniques, financières et professionnelles.
Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

- Lettre de candidature du candidat individuel ou du mandataire du groupement dûment complétée. (Possibilité de transmettre le formulaire type DC1 de la Direction des Affaires juridiques)
- Déclaration du candidat individuel ou de chaque membre du groupement dûment complétée. (Possibilité de transmettre le formulaire type DC2 de la Direction des Affaires juridiques)
- Déclaration appropriée de banques ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.
- Une liste des principales références de travaux similaires au cours des cinq dernières années appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus

importants (indiquer le montant).

9.2 Conformité des candidatures

L'analyse de la conformité des candidatures est présentée dans le tableau ci-après :

		1ère Partie : pièces Administratives			
Candidats : Nom ou raison sociale		DC1	DC2	DECLARATION BANQUE/ASSURANCES	REFERENCES
1	COSEEC France SAS PAE LES GRANDES VIGNES 17 IMPASSE DE LA PIERRE A FEU 74330 LA BALME DE SILLINGY	X	X	X	X
2	BERLIOZ SAS 133 RUE DE LA CROIX ROUGE 73001 CHAMBERY CEDEX	X	X	X	X

Après analyse des capacités présentées par les candidats, les 2 candidatures présentent les capacités techniques, financières et professionnelles suffisantes pour l'exécution du présent marché.

10. Analyse du contenu des offres

10.1 Liste des pièces à transmettre

Conformément à l'article 5.2 du règlement de consultation, le soumissionnaire devrait produire les documents suivants pour permettre l'analyse de son offre.

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- Un acte d'engagement (AE)
  Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.
- Le bordereau des prix unitaires/ devis quantitatif estimatif totalement complété au FORMAT .xls et .pdf
- Une note méthodologique ou un mémoire technique qui contiendra : Les informations indiquées dans les critères de notation ainsi que toute suggestion que le candidat jugera utile de porter à la connaissance du Maître d'ouvrage.

Le mémoire technique devra contenir maximum 15 pages (1 page = 1 recto) ne sont pas compris dans le nombre de page le sommaire, les CV le cas échéant.

BERLIOZ

Commune de Challex

Passage du terrain du terrain de foot stabilisé en terrain de foot naturel

Bordereau des prix unitaires

Numéro de Prix	Descriptif	Prix Unitaire Hors Taxe
1	**PREPARATION DE CHANTIER**	
1,1	**INSTALLATION DE CHANTIER** "Ce prix rémunère au forfait, l'installation et le repli en fin de travaux, d'un bureau de chantier mobil équipé, avec sanitaires et éventuellement un réfectoire, y compris toutes sujétions d'éclairage, chauffage, entretien, déplacements éventuels en fonction du phasage des travaux , constat d'huissier des bâtiments avoisinants, information des usagers. L'enlèvement des matériaux excédentaires et la remise en état des lieux en fin de chantier. *Le Forfait : cinq mille huit cent cinquante euros*	€ 5 850,00
1.2	**SIGNALISATION PROVISOIRE DE CHANTIER** Ce prix rémunère au forfait pendant la durée du chantier, la mise en place de barrière et le maintien d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, y compris sujétions de surveillance les week-ends et jours fériés, repli en fin de chantier, déclarations d'intention de travaux auprès des concessionnaires réseaux, démarches administratives, et toutes sujétions *Le Forfait : mille trois cent soixante euros*	€ 1 360,00
1,3	**Plan d'exécution, implantation en phase chantier et plans de récolement** Ce prix rémunère au forfait, la production et la diffusion des plans d'exécution pour la complète description de prestations à réaliser, compris plan de masse, plan des réseaux, coupes de principes, le forfait rémunère également toutes les opérations d'implantations nécessaires à l'exécution des travaux conformément au projet , validation des implantations sur site par la Commune, ainsi que tous les calculs intermédiaires où complémentaires, rectification de plan, repérage et protection des points de références, modification où adaptation éventuelle de points particuliers, proposition d'un planning général des travaux établi sur la base du délai prévu au marché. Le forfait rémunère également le production du DOE comprenant les notices techniques de équipements posés, les plans de récolement des prestations réellement exécutée *Le Forfait : neuf cent vingt euros*	€ 920,00
1,4	**MARQUAGE-PIQUETAGE DES RESEAUX EXISTANTS** Ce prix rémunère le marquage piquetage des réseaux enterrés conformément à la norme NF S 70-003-02 et selon les couleurs affectés à chaque type de réseau. *Le Forfait : huit cent cinquante euros*	€ 850,00
2	**TRAVAUX PREPARATOIRES, ARROSAGE ET DRAINAGE**	
2,1	**Dépose des équipements** Ce prix rémunère au forfait, la dépose soignée des équipements en place et l'évacuation en centre de traitement approprié *Le Forfait : sept cent quatre-vingt euros*	€ 780,00

Commune de Challex

Passage du terrain du terrain de foot stabilisé en terrain de foot naturel

Bordereau des prix unitaires

Numéro de Prix	Descriptif	Prix Unitaire Hors Taxe
2,2	**Arrosage automatique du terrain** Ce prix rémunère au forfait, La fourniture complète et la mise en place d'un système d'arrosage automatique comprenant , l'ouverture et le remblaiement des tranchées, la pose des canalisations de distribution et leur enrobage, la pose des arroseurs , le raccordement à la canalisation principale, la mise en place d'un regard de visite principal incluant la vanne de sectionnement, le programmateur, le raccordement électrique du programmateur, l'ensemble des électrovannes nécessaires y compris leur regard de visites, y compris pluviomètre et toute sujétions de raccordement, de mise en fonctionnement et l'ensemble des sujétions d'essais et de régalage du système. *Le Forfait : vingt-huit mille deux cent vingt euros*	€ 28 220,00
2,3	**Drainage primaire du terrain** Ce prix rémunère au forfait, La fourniture complète et la mise en place d'un système de drainage comprenant le raccordement à l'exutoire , l'ouverture des tranchées, la pose des canalisations de drainage type drain routier, le remplissage des tranchées en gravier roulé 4/6, comprenant regard de visite, et évacuation de tous les matériaux excédentaires *Le Forfait : huit mille cinq cents euros*	€ 8 500,00
2,4	**Délignement des bords de terrains** Ce prix rémunère au forfait, la purge des matériaux de surface, sur la périphérie du terrain projeté, sur une largeur moyenne de 1,5 m et sur une profondeur de 15 cm. Les matériaux purgés seront évacués en centre de stockage des déchets inertes agréé *Le Forfait : mille trois cent cinquante euros*	€ 1 350,00
2,5	**Fourniture et mise en place soignée d'un substrat approprié en mélange terre/sable amendé, réglage et nivellement des surfaces** Ce prix rémunère au forfait la fourniture d'un mélange terre/ sable amendé, épaisseur 20cm permettant d'accéder aux performances nécessaires sur une surface de 97m *60m. Le prix comprend la mise en œuvre soignée et le nivellement, réglage pour obtenir une planéité inf. à 20mm sous la règle de 3m. *Le Forfait : cinquante-deux mille euros*	€ 52 000,00
2,6	**Drainage secondaire du terrain - Fentes de suintement** Ce prix rémunère au forfait, La fourniture complète et la mise en place d'un système de drainage secondaire par fente de suintement comprenant le raccordement au drainage primaire, l'ouverture des fentes, le remplissage en matériaux roulés 4/6, et l'évacuation des matériaux excédentaires *Le Forfait : neuf mille cinq cents euros*	€ 9 500,00
3	**Revêtements et équipements sportifs**	
3,1	**Engazonnement** Ce prix rémunère au forfait, la préparation du sol avant semis, fourniture et mise en ouvre d'un engazonnement des surfaces pour sol sportif à raison de 40 g/m², y compris fertilisation des sols. *Le Forfait : sept mille deux cents euros*	€ 7 200,00

Commune de Challex

Passage du terrain du terrain de foot stabilisé en terrain de foot naturel

Bordereau des prix unitaires

Numéro de Prix	Descriptif	Prix Unitaire Hors Taxe
3,2	**Fourniture et mise en place de repères et traçage du terrain** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la mise en place de 25 implants de gazon synthétiques colorés y compris le traçage complet du terrain *Le Forfait : mille huit cent cinquante euros*	€ 1 850,00
3,3	**Fourniture et mise en place d'une paire de buts de football à 11** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la mise en place d'une paire de buts de football à 11 avec filets et mats arrières *Le Forfait : trois mille huit cent cinquante euros*	€ 3 850,00
3,4	**Fourniture et mise en place de poteau de corner** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la mise en place de 4 poteaux de corner avec embase et drapeaux *Le Forfait : huit cent vingt-cinq euros*	€ 825,00
3,5	**Fourniture et mise en place de deux paires de buts de football à 8** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la mise en place de deux paires de buts de football à 8 avec filets *Le Forfait : trois mille huit cents euros*	€ 3 800,00
4	**Entretien et garantie**	
4,1	**Plan de fumure** Ce prix rémunère au forfait l'établissement, la mise en place et la réalisation du plan de fumure sur 1 an *Le Mètre Linéaire : six mille trois cents euros*	€ 6 300,00
4,2	**Tonte du terrain avant utilisation** Ce prix rémunère au forfait l'établissement, la tonte avant utilisation du terrain pendant 3 mois à raison de 3 passages par semaine *Le Mètre Linéaire : deux mille cinq cents euros*	€ 2 500,00
4,3	**Suivi et entretien du terrain sur 1 an** Ce prix rémunère au forfait le suivi et l'entretien complet durant la première année, y compris toute sujétions nécessaires au bon démarrage du terrain *Le Mètre Linéaire : six mille cinq cents euros*	€ 6 500,00
5	**Zone d'entrainement en gazon synthétique**	
5,1	**Zone d'entrainement en gazon synthétique** Ce prix rémunère au forfait les prestation de terrassement, de purge, pour la préparation d'une plateforme de 12.5m* 18m, la fourniture et la mise en place complète du réseau de drainage primaire et secondaire, la mis en œuvre d'une couche drainante, la fourniture et la mise en place d'un gazon synthétique, remplissage en liège, y compris couche de souplesse, y compris bordure béton type P1 en limite d'accès et reprofilage de l'accès principale du site *Le Forfait : vingt-trois mille cinq cents euros*	€ 23 500,00

Commune de Challex

Passage du terrain du terrain de foot stabilisé en terrain de foot naturel

Détail Quantitatif et Estimatif

Numéro de Prix	Descriptif	Unité	Qté	Prix Unitaire	Montant
1	**PREPARATION DE CHANTIER**				
1,1	INSTALLATION DE CHANTIER	ft	1	€ 5 850,00	€ 5 850,00
1,2	SIGNALISATION PROVISOIRE DE CHANTIER	ft	1	€ 1 360,00	€ 1 360,00
1,3	Plan d'exécution, implantation en phase chantier et plans de récolement	ft	1	€ 920,00	€ 920,00
1,4	MARQUAGE PIQUETAGE ET IMPLANTATION DES OUVRAGES	ft	1	€ 850,00	€ 850,00
				ST 1	**€ 8 980,00**
2	**TRAVAUX PREPARATOIRES, ARROSAGE ET DRAINAGE**				
2,1	Dépose des équipements	ft	1	€ 780,00	€ 780,00
2,2	Arrosage automatique du terrain	ft	1	##	€ 28 220,00
2,3	Drainage primaire du terrain	ft	1	€ 8 500,00	€ 8 500,00
2,4	Délignement des bords de terrains	ft	1	€ 1 350,00	€ 1 350,00
2,5	Fourniture et mise en place soignée d'un substrat approprié en mélange terre/sable amendé,	ft	1	##	€ 52 000,00
2,6	Drainage secondaire du terrain - Fentes de suintement	ft	1	€ 9 500,00	€ 9 500,00
				ST2	**€ 100 350,00**
3	**Revêtements et équipements sportifs**				
3,1	Engazonnement	ft	1	€ 7 200,00	€ 7 200,00
3,2	Fourniture et mise en place de repères et traçage du terrain	ft	1	€ 1 850,00	€ 1 850,00
3,3	Fourniture et mise en place d'une paire de buts de football à 11	ft	1	€ 3 850,00	€ 3 850,00
3,4	Fourniture et mise en place de poteau de corner	ft	1	€ 825,00	€ 825,00
3,5	Fourniture et mise en place de deux paires de buts de football à 8	ft	1	€ 3 800,00	€ 3 800,00
				ST3	**€ 17 525,00**
4	**Entretien et garantie**				
4,1	Plan de fumure	ft	1	€ 6 300,00	€ 6 300,00
4,2	Tonte du terrain avant utilisation	ft	1	€ 2 500,00	€ 2 500,00
4,3	Suivi et entretien du terrain sur 1 an	ft	1	€ 6 500,00	€ 6 500,00
				ST4	**€ 15 300,00**
				MONTANT TOTAL HT HORS PSE	**€ 142 155,00**
				TVA 20 %	**€ 28 431,00**
				MONTANT TOTAL TTC	**€ 170 586,00**
PSE 1	**Zone d'entrainement en gazon synthétique**				
5,1	Zone d'entrainement en gazon synthétique	ft	1	##	23500
				PSE1	**€ 23 500,00**
				MONTANT TOTAL HT compris PSE	**€ 165 655,00**
				TVA 20 %	**€ 33 131,00**
				MONTANT TOTAL TTC	**€ 198 786,00**

COSEEC

Commune de Challex

Passage du terrain du terrain de foot stabilisé en terrain de foot naturel

Bordereau des prix unitaires

Numéro de Prix	Descriptif	Prix Unitaire Hors Taxe
1	**PREPARATION DE CHANTIER**	
1.1	**INSTALLATION DE CHANTIER** "Ce prix rémunère au forfait, l'installation et le repli en fin de travaux, d'un bureau de chantier mobil équipé, avec sanitaires et éventuellement un réfectoire, y compris toutes sujétions d'éclairage, chauffage, entretien, déplacements éventuels en fonction du phasage des travaux , constat d'huissier des bâtiments avoisinants, information des usagers. L'enlèvement des matériaux excédentaires et la remise en état des lieux en fin de chantier. *Le Forfait : Cent cinquante euros*	150,00 €
1.2	**SIGNALISATION PROVISOIRE DE CHANTIER** Ce prix rémunère au forfait pendant la durée du chantier, la mise en place de barrière et le maintien d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, y compris sujétions de surveillance les week-ends et jours fériés, repli en fin de chantier, déclarations d'intention de travaux auprès des concessionnaires réseaux, démarches administratives, et toutes sujétions *Le Forfait : Cent euros*	100,00 €
1,3	**Plan d'exécution, implantation en phase chantier et plans de récolement** Ce prix rémunère au forfait, la production et la diffusion des plans d'exécution pour la complète description de prestations à réaliser, compris plan de masse, plan des réseaux, coupes de principes, le forfait rémunère également toutes les opérations d'implantations nécessaires à l'exécution des travaux conformément au projet , validation des implantations sur site par la Commune, ainsi que tous les calculs intermédiaires où complémentaires, rectification de plan, repérage et protection des points de références, modification où adaptation éventuelle de points particuliers, proposition d'un planning général des travaux établi sur la base du délai prévu au marché. Le forfait rémunère également le production du DOE comprenant les notices techniques de équipements posés, les plans de récolement des prestations réellement exécutée *Le Forfait : Cent euros*	100,00 €
1,4	**MARQUAGE-PIQUETAGE DES RESEAUX EXISTANTS** Ce prix rémunère le marquage piquetage des réseaux enterrés conformément à la norme NF S 70-003-02 et selon les couleurs affectés à chaque type de réseau. *Le Forfait : Quatre-vingt euros*	80,00 €
2	**TRAVAUX PREPARATOIRES, ARROSAGE ET DRAINAGE**	
2,1	**Dépose des équipements** Ce prix rémunère au forfait, la dépose soignée des équipements en place et l'évacuation en centre de traitement approprié *Le Forfait : Huit cent euros*	800,00 €
2,2	**Arrosage automatique du terrain**	

Commune de Challex

Passage du terrain du terrain de foot stabilisé en terrain de foot naturel

Bordereau des prix unitaires

Numéro de Prix	Descriptif	Prix Unitaire Hors Taxe
	Ce prix rémunère au forfait, La fourniture complète et la mise en place d'un système d'arrosage automatique comprenant , l'ouverture et le remblaiement des tranchées, la pose des canalisations de distribution et leur enrobage, la pose des arroseurs , le raccordement à la canalisation principale, la mise en place d'un regard de visite principal incluant la vanne de sectionnement, le programmateur, le raccordement électrique du programmateur, l'ensemble des électrovannes nécessaires y compris leur regard de visites, y compris pluviomètre et toute sujétions de raccordement, de mise en fonctionnement et l'ensemble des sujétions d'essais et de régalage du système. *Le Forfait : Vingt-trois mille cinq cent euros*	23 500,00 €
2,3	**Drainage primaire du terrain** Ce prix rémunère au forfait, La fourniture complète et la mise en place d'un système de drainage comprenant le raccordement à l'exutoire , l'ouverture des tranchées, la pose des canalisations de drainage type drain routier, le remplissage des tranchées en gravier roulé 4/6, comprenant regard de visite, et évacuation de tous les matériaux excédentaires *Le Forfait : Deux mille huit cent cinquante euros*	2 850,00 €
2,4	**Délignement des bords de terrains** Ce prix rémunère au forfait, la purge des matériaux de surface, sur la périphérie du terrain projeté, sur une largeur moyenne de 1.5 m et sur une profondeur de 15 cm. Les matériaux purgés seront évacués en centre de stockage des déchets inertes agréé *Le Forfait : Deux mille cinq cent euros*	2 500,00 €
2,5	**Fourniture et mise en place soignée d'un substrat approprié en mélange terre/sable amendé, réglage et nivellement des surfaces** Ce prix rémunère au forfait la fourniture d'un mélange terre/ sable amendé, épaisseur 20cm permettant d'accéder aux performances nécessaires sur une surface de 97m *60m. Le prix comprend la mise en œuvre soignée et le nivellement, réglage pour obtenir une planéité inf. à 20mm sous la règle de 3m. *Le Forfait : Cinquante neuf mille neuf cent euros*	59 900,00 €
2,6	**Drainage secondaire du terrain - Fentes de suintement** Ce prix rémunère au forfait, La fourniture complète et la mise en place d'un système de drainage secondaire par fente de suintement comprenant le raccordement au drainage primaire, l'ouverture des fentes, le remplissage en matériaux roulés 4/6, et l'évacuation des matériaux excédentaires *Le Forfait : Seize mille huit cent quarante-neuf euros*	16 849,00 €
3	**Revêtements et équipements sportifs**	
3,1	**Engazonnement** Ce prix rémunère au forfait, la préparation du sol avant semis, fourniture et mise en ouvre d'un engazonnement des surfaces pour sol sportif à raison de 40 g/m², y compris fertilisation des sols. *Le Forfait : Dix mille euros*	10 000,00 €
3,2	**Fourniture et mise en place de repères et traçage du terrain** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la mise en place de 25 implants de gazon synthétiques colorés y compris le traçage complet du terrain	

Commune de Challex

Passage du terrain du terrain de foot stabilisé en terrain de foot naturel

Bordereau des prix unitaires

Numéro de Prix	Descriptif	Prix Unitaire Hors Taxe
	Le Forfait :	- €
3,3	**Fourniture et mise en place d'une paire de buts de football à 11** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la mise en place d'une paire de buts de football à 11 avec filets et mats arrières *Le Forfait : Quatre cent vingt-cinq euros*	425,00 €
3,4	**Fourniture et mise en place de poteau de corner** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la mise en place de 4 poteaux de corner avec embase et drapeaux *Le Forfait :*	- €
3,5	**Fourniture et mise en place de deux paires de buts de football à 8** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la mise en place de deux paires de buts de football à 8 avec filets *Le Forfait : Quatre cent vingt-cinq euros*	425,00 €
4	**Entretien et garantie**	
4,1	**Plan de fumure** Ce prix rémunère au forfait l'établissement, la mise en place et la réalisation du plan de fumure sur 1 an *Le Mètre Linéaire : Deux mille cent soixante euros*	2 160,00 €
4,2	**Tonte du terrain avant utilisation** Ce prix rémunère au forfait l'établissement, la tonte avant utilisation du terrain pendant 3 mois à raison de 3 passages par semaine *Le Mètre Linéaire :*	- €
4,3	**Suivi et entretien du terrain sur 1 an** Ce prix rémunère au forfait le suivi et l'entretien complet durant la première année, y compris toute sujétions nécessaires au bon démarrage du terrain *Le Mètre Linéaire :*	- €
5	**Zone d'entrainement en gazon synthétique**	
5,1	**Zone d'entrainement en gazon synthétique** Ce prix rémunère au forfait les prestation de terrassement, de purge, pour la préparation d'une plateforme de 12.5m* 18m, la fourniture et la mise en place complète du réseau de drainage primaire et secondaire, la mis en œuvre d'une couche drainante, la fourniture et la mise en place d'un gazon synthétique, remplissage en liège, y compris couche de souplesse. y compris bordure béton type P1 en limite d'accès et reprofilage de l'accès principale du site *Le Forfait : Cinq mille quatre-cent vingt-huit euros*	5 428,00 €

Commune de Challex

Passage du terrain du terrain de foot stabilisé en terrain de foot naturel

Détail Quantitatif et Estimatif

Numéro de Prix	Descriptif	Unité	Qté	Prix Unitaire	Montant
1	**PREPARATION DE CHANTIER**				
1,1	INSTALLATION DE CHANTIER	ft	1	150,00 €	150,00 €
1,2	SIGNALISATION PROVISOIRE DE CHANTIER	ft	1	100,00 €	100,00 €
1,3	Plan d'exécution, implantation en phase chantier et plans de récolement	ft	1	100,00 €	100,00 €
1,4	MARQUAGE PIQUETAGE ET IMPLANTATION DES OUVRAGES	ft	1	80,00 €	80,00 €
				ST 1	**430,00 €**
2	**TRAVAUX PREPARATOIRES, ARROSAGE ET DRAINAGE**				
2,1	Dépose des équipements	ft	1	800,00 €	800,00 €
2,2	Arrosage automatique du terrain	ft	1	##	23 500,00 €
2,3	Drainage primaire du terrain	ft	1	2 850,00 €	2 850,00 €
2,4	Délignement des bords de terrains	ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
2,5	Fourniture et mise en place soignée d'un substrat approprié en mélange terre/sable amendé,	ft	1	##	59 900,00 €
2,6	Drainage secondaire du terrain - Fentes de suintement	ft	1	##	16 849,00 €
				ST2	**106 399,00 €**
3	**Revêtements et équipements sportifs**				
3,1	Engazonnement	ft	1	##	10 000,00 €
3,2	Fourniture et mise en place de repères et traçage du terrain	ft	1	- €	- €
3,3	Fourniture et mise en place d'une paire de buts de football à 11	ft	1	425,00 €	425,00 €
3,4	Fourniture et mise en place de poteau de corner	ft	1	- €	- €
3,5	Fourniture et mise en place de deux paires de buts de football à 8	ft	1	425,00 €	425,00 €
				ST3	**10 850,00 €**
4	**Entretien et garantie**				
4,1	Plan de fumure	ft	1	2 160,00 €	2 160,00 €
4,2	Tonte du terrain avant utilisation	ft	1	- €	- €
4,3	Suivi et entretien du terrain sur 1 an	ft	1	- €	- €
				ST4	**2 160,00 €**
				MONTANT TOTAL HT HORS PSE	**119 839,00 €**
				TVA 20 %	**23 967,80 €**
				MONTANT TOTAL TTC	**143 806,80 €**
PSE 1	**Zone d'entrainement en gazon synthétique**				
5,1	Zone d'entrainement en gazon synthétique	ft	1	5 428,00 €	5428
				PSE1	**5 428,00 €**
				MONTANT TOTAL HT compris PSE	**125 267,00 €**
				TVA 20 %	**25 053,40 €**
				MONTANT TOTAL TTC	**150 320,40 €**